



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables aux prestations de formation professionnelle de SCHOOL EFMDN BEAUTY

1 : Désignation

SCHOOL EFMDN BEAUTY est un prestataire de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique dont la gérante est Mme PITARD SANDRINE. Son siège social est fixé au 187 Avenue du Maréchal Foch 33500 LIBOURNE.

Est considérée comme « **Client** » toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de SCHOOL EFMDN BEAUTY.

- « **Stagiaire** » : personne physique qui participe à une formation.

2 : Inscriptions

Le client reconnaît préalablement qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de SCHOOL EFMDN BEAUTY, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins. Le client reconnaît également avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) aux exigences d'entrée en formation.

Le Client déclare en outre avoir pris connaissance des prérequis de l'action de formation et atteste que le/les stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) parfaitement aux conditions d'accès.

Pour toute commande d'une action de formation, le Client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à SCHOOL EFMDN BEAUTY un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.

L'exécution de l'action de formation est suivie au moyen de feuilles d'émargement signées, par demi-journée, par les stagiaires et l'intervenant. Un certificat de réalisation est adressé au(x) stagiaire(s) en fin de formation.

En cas de financement par un OPCO, la notification de son nom, numéro d'adhérent, numéro de dossier. Lors de l'accord de l'OPCO vous devez lui transmettre les documents remis par SCHOOL EFMDN BEAUTY à l'issue de la formation (feuilles d'émargement etc.)

3 : Obligations respectives des parties

Tous les échanges et toutes les formations sont régis par des règles qui sont exposées en début de formation.

Le respect des horaires et l'assiduité aux cours sont exigés (*se référer au règlement intérieur*)

Les cours sont conformes aux référentiels Education Nationale pour la préparation au CAP BP MC coiffure/esthétique.

4 : Annulation et absence du stagiaire

Annulations

Les stagiaires disposent d'une période d'essai de 10 jours. Ils peuvent arrêter définitivement leur formation durant ces 10 jours (*par écrit par lettre AR et par les parents pour les mineurs*) au-delà en cas d'interruption définitive, la totalité des frais de formation totale sera exigée (*sauf contrat d'apprentissage*)

Le stagiaire est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (*14 jours si le contrat est conclu à distance ou hors établissement*), à compter de la date de la conclusion du présent contrat. (*Se référer au règlement intérieur*)

SCHOOL EFMDN BEAUTY pourra aussi, le cas échéant mettre fin à sa formation après entretien individuel, avec motif, ainsi qu'à la suite de 3 avertissements notifié par recommandé avec accusé de réception.

Abandons

Les abandons confirmés par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou télécopies, survenant au cours de l'action de formation, entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale au solde du coût pédagogique (soit le coût pédagogique correspondant à 1200 heures pour CAP en 10 mois et 2400 heures pour un CAP en 22 mois, 728 heures pour un BP ou 1200 heures pour une MC, diminué des sommes déjà versées)

Absences

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessiteront un justificatif écrit de la part du client. Les absences (hors maladies entraîneront de plein droit la facturation au client par le prestataire de *frais d'absence* aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation.

5 : Annulation du fait de SCHOOL EFMDN BEAUTY

SCHOOL EFMDN BEAUTY se donne la possibilité, en cas d'insuffisance de participants d'annuler la formation au moins une semaine avant le début de la formation. SCHOOL EFMDN BEAUTY en informe le client. *Aucune indemnité n'est versée au client en raison d'une annulation du fait de SCHOOL EFMDN BEAUTY.*

6 : Effectif

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtu de la mention « Bon pour accord » retournés à SCHOOL EFMDN BEAUTY ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

7 : Paiement et conditions de règlement

Les *factures mensuelles* sont adressées à l'OPCO en cas de subrogation de paiement, à réception de facture, à 30 jours date de facture.

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxes, ils sont non assujettis à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, les moyens de paiement sont :

- Chèque bancaire
- Prélèvement automatique pour un paiement échelonné
- Espèces.

Le paiement par chèque bancaire n'est possible que pour des chèques en euros tirés sur une banque domiciliée en France.

A défaut de paiement dans les délais ou prélèvement mensuel refusé, un autre prélèvement sera exigé dans le mois en cours et dans le cas où celui-ci serait impayé, l'accès au centre de formation sera interdit avec l'obligation de solder l'intégralité de la formation. Dans le cadre d'un arrêt de paiement sans raison valable, ou pour abandon, l'organisme de formation engagera une procédure judiciaire. De plus, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

8 : Matériel pédagogique et support de cours

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, oral...) utilisés par SCHOOL EFMDN BEAUTY pour assurer les formations ou remis au stagiaire constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de SCHOOL EFMDN BEAUTY. Cette interdiction porte en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

La formation se veut avant tout pragmatique et doit permettre un déploiement rapide des compétences dans l'entreprise. En outre sa vraie valeur ajoutée réside dans l'alternance Période de formation/Période en entreprise. *Il est essentiel que le stagiaire soit mis en situation sur modèle.*

9 : Information et liberté

SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY

187 Avenue du Maréchal FOCH – 33500 LIBOURNE – 07 87 35 24 36

efmdn.beauty@gmail.com – www.efmdn.fr

SARL au capital de 5000€ - n°880019716 – registre du commerce de Libourne – APE8559A

« Déclaration d'activité enregistrées sous le numéro 75331235933 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE »

Enregistré au Répertoire national des Etablissements de l'Education nationale sous le N° 0333301J

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable le 25 mai 2018) vous disposez d'un droit d'accès ou de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit à la portabilité des données qui vous concernent.

Nous nous engageons à traiter de manière loyale, licite et transparente vos données personnelles. Celles-ci sont pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est nécessaire, seule notre société est destinataire des informations que vous lui communiquez, nous ne réalisons aucun traitement automatisé, ni aucun profilage sur vos données personnelles.

10 : Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et SCHOOL EFMDN BEAUTY à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de commerce de Libourne est seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à **LIBOURNE** le / /

Pour le stagiaire & responsable légal si mineur

Pour le prestataire
